



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Quarante-et-unième session**

Genève, 25 Juin – 4 juillet 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la quarante-et-unième session^{1 2 3}**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 25 juin 2012 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Explosifs et questions connexes:
 - a) Epreuves de la série 8;
 - b) Epreuve de présélection pour les matières susceptibles d'avoir des propriétés explosives;
 - c) Matières explosives désensibilisées;

¹ Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/81/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 2 avril 2012.

² Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc3/c3age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

³ Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de la retourner, au moins deux semaines avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (laurence.berthet@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 00 39). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

- d) Epreuve de passage de la déflagration à la détonation et critères pour les compositions éclair;
 - e) Critères supplémentaires pour la classification en division 1.4;
 - f) Divers.
3. Inscription, classement et emballage:
- a) Propositions d'amendements à la liste des marchandises dangereuses du chapitre 3.2;
 - b) Divers.
4. Systèmes de stockage de l'électricité:
- a) Epreuve des batteries au lithium;
 - b) Condensateurs au lithium ionique;
 - c) Batteries au lithium endommagées, défectueuses ou au rebut;
 - d) Emballages pour grandes batteries;
 - e) Divers.
5. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses:
- a) Emballages;
 - b) Citernes mobiles;
 - c) Marquage et étiquetage;
 - d) Divers.
6. Échange de données informatisées aux fins de documentation.
7. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.
8. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
9. Principes directeurs du Règlement type.
10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques:
- a) Critères relatifs à la corrosivité;
 - b) Critères relatifs à l'hydroréactivité;
 - c) Epreuves et critères pour les matières solides comburantes;
 - d) Critères fondés sur l'expérience;
 - e) Divers.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.
-